



LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS

S'INFORMER

Pour prendre position de façon éclairée

515810-1

Les **3R** (**R**éduction, **R**éutilisation, **R**ecyclage) sont un des quatre principes de ce que l'on appelle la gestion écologique des déchets. Les trois autres principes sont ceux de la responsabilisation, de la régionalisation et de la démocratisation.

La priorité doit être donnée à la réduction, ensuite à la réutilisation et après, au recyclage. L'idée derrière tout ça, ce n'est pas de consommer moins, mais de consommer mieux. Il faut avoir en tête que tout ce que nous consommons a un impact direct sur notre environnement. Ce qu'on veut, c'est de diminuer cet impact.

La Réduction

La réduction veut dire éviter de produire un déchet plutôt que de trouver des façons de le gérer après coup. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas!

La Réutilisation

La réutilisation consiste à utiliser un objet le plus longtemps possible (comme utiliser des pots de confiture pour faire du rangement). Au niveau industriel, un objet peut être réintroduit dans un nouveau cycle de production (comme les bouteilles de bière qui sont réutilisées telles quelles entre 15 et 20 fois chacune).

Dans le meilleur des mondes, la réutilisation devrait être encouragée par la mise en marché de produits durables, réparables ou contenant des pièces réutilisables.

Le Recyclage

Le recyclage c'est l'action d'extraire la matière d'un objet à la fin de sa vie utile et de la

réintroduire dans un nouveau cycle de production. On pense par exemple au métal, au verre ou encore au plastique qui rentre dans la composition d'un produit. Le meilleur exemple pour illustrer ça c'est celui d'une cannette de boisson gazeuse. Quand la cannette est vide, elle est récupérée pour être fondue. L'aluminium ainsi récupéré est réutilisé pour refaire d'autres cannettes, ou pour produire tout autre objet en aluminium.

Notons que le compostage est considéré comme étant une forme de recyclage de la matière organique.

La Hiérarchie des 3R

La réduction cause moins d'impacts négatifs sur l'environnement que la réutilisation ou le recyclage. Ce n'est pas parce qu'un bien de consommation est recyclé qu'il n'a aucun impact sur l'environnement, au contraire. Il y a des formes de recyclage qui peuvent porter préjudice à l'environnement et à la santé humaine; c'est pour cette raison qu'il vaut mieux travailler à éviter un problème plutôt qu'à lui en trouver des solutions. Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, on ne le répètera jamais assez!

La semaine prochaine; la valorisation et l'élimination!

Karel Ménard,
Directeur général

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
www.fcqged.org